

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 5

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Musée départemental Arles antique - Convention avec la Bibliothèque nationale de France concernant l'exposition « Le luxe dans l'Antiquité - le trésor de Berthouville » au Musée départemental Arles antique

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413315129**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

-Par **délibération n°17 du 28 novembre 2014**, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a autorisé son Président à signer la convention de partenariat entre le Département et la Bibliothèque Nationale de France, fixant les grands principes de leur collaboration pour une durée de trois ans.

-Par **délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté le budget primitif de la Direction de la Culture pour l'exercice 2016.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet :

- de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente, le projet de convention d'exécution particulière avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) concernant l'exposition « Le luxe dans l'antiquité – le trésor de Berthouville » qui aura lieu du 8 juillet 2017 au 21 janvier 2018 au Musée départemental Arles antique.
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention dont le projet est joint au présent rapport

2.1 - Contexte

En novembre 2014, une convention cadre de partenariat entre la bibliothèque nationale de France (BnF) et le Musée départemental Arles antique (MDAA) a été signée pour fixer les grands principes de leur collaboration et la réalisation de projets communs tels que :

- l'organisation d'expositions temporaires au sein des locaux de la BnF et de ceux du MDAA ;
- les prêts croisés d'œuvres ;
- l'expertise en matière d'analyses scientifiques et de restauration d'œuvres ;
- la réalisation de publications ;
- le développement d'actions culturelles et pédagogiques en faveur des publics ;
- l'organisation de colloques

- toutes autres formes de partenariat qui pourront être définies conjointement entre les Parties.

2.2 – Objet de la convention

La convention d'exécution particulière détaille les modalités de prêts et d'organisation de l'exposition « Le luxe dans l'antiquité – le trésor de Berthouville » qui aura lieu du 8 juillet 2017 au 21 janvier 2018 au Musée départemental Arles antique.

L'exposition s'organise autour des chefs-d'œuvre d'argenterie antique restaurés dans le cadre de la collaboration entre le Getty Museum et la Bibliothèque nationale de France :

Le trésor de Berthouville, exceptionnel trésor d'orfèvrerie romaine et gallo-romaine, des 1^{er}-3^e siècles, a été découvert en 1830 en Normandie, près de Bernay.

L'exposition est l'occasion de présenter ces objets hors du commun après leur restauration. D'autres œuvres des collections de la BnF viennent compléter le propos pour étendre le discours à la question du luxe à l'époque romaine dans les premiers siècles de l'Empire :

- vaisselles précieuses en or, verre ou pierre dure : avec notamment la patère de Rennes en or massif.
- parure et bijoux d'or, dont le trésor de colliers de Naix.
- pierres gravées dont le camée de Chartres ou les saisissants portraits de Galba et Trajan.
- un choix de monnaies d'or et deux lingots.
- des statuettes en bronze, comme la Vache trouvée à Pompéi.
- des décors de marbre, dont des reliefs bachiques ou un fragment de mosaïque provenant de villa Adriana à Tivoli.

Cette exposition a été créée pour de grandes institutions américaines sous le titre « *Ancient Luxury and the Roman Silver Treasure from Berthouville* ». Elle s'est tenue à la Getty Villa à Los Angeles, au musée de la Légion d'Honneur de San Francisco, puis au Nelson Atkins Museum of Arts de Kansas City. Une dernière étape américaine est prévue au Museum of Fine Arts de Houston après quoi l'exposition sera présentée à Arles et peut-être à Copenhague.

Parallèlement à cette exposition, le MDAA souhaite proposer aux visiteurs un parcours thématique sur le luxe au sein de ses collections permanentes.

III – INCIDENCE FINANCIERE

Les dépenses estimatives seront prélevées dans la limite des crédits 2016 et sous réserve de la mise à disposition des crédits 2017 sur les imputations budgétaires suivantes, dans le cadre de marchés publics à mettre en œuvre ultérieurement :

| N° Programme | Libellé | Objet du marché | Imputation | Montant | Exercice budgétaire |
|--------------|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------|---------------------|
| 10678 | Actions patrimoniales MDAA | Conception scénographie | 011-314-6228 | 30 000 € | 2016 |
| | | Réalisation scénographie | 011-314-6228 | 150 000 € | 2017 |
| | | Catalogue | 011-314-6236 011-314-637 | 40 000 € | 2017 |
| | | Transport des œuvres | 011-314-6241 | 70 000 € | 2017 |
| 10679 | Action culturelle et éducative MDAA | Actions/outils de médiation | 011-314-6228 | 15 000 € | 2017 |

IV – CONCLUSION

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL